

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/04/2019

Présents : Mesdames LE BRETON GUENEGO. MALVILLE. MM. KERRAND. LE MONNIER-LE PAGE. LE PAGE. MAGREX. SAYER. SERAZIN. TIDU.

Absents : MM. BERTIN. KNUCHEL - procuration à M. SERAZIN- (excusés). Mme DUPUIS.

M. SAYER a été nommé secrétaire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 avril 2019

2019-04-01 Demande de subvention au Conseil Général / Mise en accessibilité école (bâtiment ERP)

Dans le cadre de la réhabilitation d'un préau en salle de classe et la construction d'un porche à l'entrée de l'école « Les Petits Apprentis », Monsieur Le Maire propose de réaliser les travaux de voirie facilitant l'accessibilité de l'école (bâtiment ERP).

Le Conseil Municipal décide :

- de programmer ces travaux,
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2019,
- de solliciter auprès du Département la subvention la plus élevée que possible,
- d'accepter le plan de financement suivant :

PROJET	DEPENSES H.T.	RECETTES	
Mise en accessibilité de l'école « Les Petits Apprentis »	17 930,98 €	Subvention Département	7 500,00 €
		Autofinancement	10 430,98 €
TOTAL	17 930,98 €		17 930,98 €

2019-04-02 Enquête publique : restauration des cours d'eau de l'Arz dans le cadre du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (CTMA)

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique s'est déroulée du 09 avril 2019 au 26 avril 2019, concernant le projet de restauration des cours d'eau de l'Arz dans le cadre du Contrat Territorial Volet Milieux Aquatiques (CTMA) sur le territoire des communes de Allaire, Elven, La Vraie-Croix, Larré, Le Cours, Malansac, Molac, Monterblanc, Peillac, Plaudren, Pluherlin, Plumelec, Questembert, Rochefort-en-Terre, Saint-Gorgon, Saint-Gravé, Saint-Jacut-Les-Pins, Saint-Jean-La-Poterie, Saint-Nolff, Saint-Perreux, Saint-Vincent-sur-Oust et Trédion. Ce projet, présenté par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, porte sur une demande d'autorisation environnementale emportant modification d'un site classé et une demande de déclaration d'intérêt général.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal décide d'émettre, à l'unanimité, un avis favorable avec réserves, à savoir :

- Modification du Pont Cadre à Trémégan, puisque celui-ci paraît surdimensionné par rapport au cours d'eau qui ne coule pas toute l'année.
- Remplacement de plusieurs buses cassées par des buses PEHD (4 petits ruisseaux concernés).

2019-04-03 Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de répartir les subventions aux différentes associations et organismes qui en ont formulé la demande accompagnée du bilan financier.